



Pully, le 25 mai 2018

Projet d'association de bienfaisance en faveur des collaborateurs du Collège Champittet

Chers parents, anciens élèves et amis de Champittet,

Comme toute communauté, les collaborateurs de Champittet peuvent connaître des moments difficiles dans leur vie. Untel a des enfants lourdement handicapés, unetelle part à la retraite sans couverture de frais dentaires, un autre connaît une mauvaise posture financière temporaire. L'Etat, les assurances et l'employeur ne couvrent pas toutes les difficultés d'une vie. Au vu des liens profonds établis au cours du temps entre, d'une part, élèves et parents, et, d'autre part, enseignants et autres collaborateurs de l'école, un groupe d'anciens, de parents et de collaborateurs sont prêts à offrir un soutien ponctuel à ces derniers.

Deux anciens du Collège, les soussignés, souhaitent créer *une association de bienfaisance en faveur des collaborateurs et anciens collaborateurs du Collège*. Il s'agirait non pas de s'engager à payer des rentes, mais bien à offrir des aides ponctuelles. Les ambitions sont modestes : récolter et attribuer environ CHF 25'000 par an au début. La structure et la procédure seraient conservées légères, la confiance remplaçant les coûts administratifs. Des statuts d'association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse sont prêts et un Comité serait à constituer.

Nous vous écrivons donc pour connaître votre disponibilité à contribuer au fonds de l'association : p.ex. par un versement unique de xx CHF, ou par une contribution annuelle de xx CHF. Les donateurs initiaux d'au moins CHF 1'000 deviendraient membres fondateurs, reconnus dans les statuts de l'association. Une fois le premier tour de table finalisé, nous créerions l'association, ouvririons le compte et vous solliciterions pour les versements effectifs. Une tenue impeccable des comptes et une trace de chaque dossier sera maintenue par le secrétariat du Collège. Les soussignés s'engagent à répondre à toute demande et à pérenniser l'association, notamment en trouvant des successeurs le moment venu. Les membres de l'association seraient tous les donateurs, à l'exclusion des bénéficiaires.

Cette association doit rester distincte de la Fondation Collège Champittet, dont les statuts ne prévoient que le soutien à des projets scolaires et qui verrait son identité diluée par le rajout d'une mission supplémentaire.

Nous vous remercions par avance de votre attention et vous souhaitons un bel été.

Pascal H. Widmer, ancien élève, parent d'élève
Fondateur, Unicorn Capital SA à Lausanne
phw@unicornconsulting.ch

Philippe de Korodi, ancien élève
Directeur général, Champittet
philippe.dekorodi@champittet.ch